RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2018 - 2019

COMPÉTITIONS LOISIRS INDIVIDUEL BENJAMINS

1 - DÉFINITION

La catégorie benjamin(e)s correspond à une période de formation.
Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judoka, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.
Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, au conseiller technique de détecter les judoka qui pourront rejoindre les sections sportives scolaires de la filière du haut niveau fédéral.
Les compétitions benjamins permettent aux jeunes de s'exprimer au niveau territorial dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif.
Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2 - ANNÉES DE NAISSANCE : MINIMES

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

3 – NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune-orange minimum
- Licence FPJ de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition. Se référer au livret fédéral de la FPJ sur la pesée – règlement médical.

5 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : - 32 kg ; - 36 kg ; - 40 kg ; - 44 kg ; - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; + 63 kg
Masculins : - 30 kg ; - 34 kg ; - 38 kg ; - 42 kg ; - 46 kg ; - 50 kg ; - 55 kg ; - 60 kg ; - 66 kg ; + 66 kg

Nota

Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront. Dans ce cas il conviendra de respecter, dans la mesure du possible, un écart de poids maximum de 10 % pour constituer les groupes.

6 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FPJ *(site de la FPJ)*
Un arbitre assisté par au moins un juge de chaise.
(2 juges de chaises sont toutefois souhaités.)

7 - TEMPS DU COMBAT Féminines – Masculins : 2 minutes

Décision obligatoire.
Elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.
Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat. Possibilité

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Poule et tableau final avec repêchage.

9 – COACHING Cf. chapitre « Rôle et fonction de l'accompagnant»